

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Directrice des écoles provinciales
Surintendante du Centre Jules-Léger
Secrétaire-trésorier de la James Bay Lowlands School Authority

EXPÉDITEURS : Raymond Théberge, sous-ministre adjoint
Division de l'éducation en langue française, de l'éducation des
Autochtones et de la recherche

Mary Jean Gallagher
Directrice générale du rendement des élèves de l'Ontario
Sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves

DATE : Le 17 novembre 2010

OBJET : Processus de demande relative à la Majeure Haute Spécialisation
pour l'année 2011-2012

Nous sommes heureux de vous fournir des informations au sujet du processus de demande relative à la Majeure Haute Spécialisation pour l'année 2011-2012 et nous invitons les conseils scolaires à nous soumettre leur demande en vue d'offrir des programmes de la majeure en 2011-2012.

La Majeure Haute Spécialisation est un programme spécialisé axé sur le cheminement de carrière qui donne l'option aux élèves de personnaliser leur apprentissage en fonction de leurs champs d'intérêt, de leurs forces et de leurs besoins, tout en satisfaisant aux normes et aux exigences élevées du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Puisque l'accent est mis sur le cheminement de carrière et que la majeure exige des itinéraires d'études menant au collège, à la formation en apprentissage, au marché du travail et à l'université, la Majeure Haute Spécialisation soutient aussi les objectifs stratégiques à la fois du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. En 2010-2011, l'accès aux programmes spécialisés de la majeure a été considérablement accru : environ 28 000 élèves (2 500 élèves francophones) sont inscrits à un des plus de 1000 (150) programmes de la majeure dans 18 (14) secteurs d'activité économique.

Priorités concernant la Majeure Haute Spécialisation en 2011-2012

Les priorités du ministère de l'Éducation en 2011-2012 sont de s'assurer de la qualité des programmes de la majeure et d'en favoriser l'expansion, ce qui sous-tend ce qui suit :

- continuer de soutenir les programmes actuels de haute qualité de la majeure;
- optimiser la mise en œuvre dans tous les conseils scolaires, les écoles provinciales et les administrations scolaires qui participent (lorsque les demandes sont admissibles);
- promouvoir l'harmonisation des programmes de la majeure approuvés avec les programmes à double reconnaissance de crédit approuvés, dont la gestion est assurée séparément dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT);
- promouvoir les partenariats entre les conseils scolaires coïncidents ou voisins;
- accroître le nombre de programmes et de services offerts qui peuvent favoriser la rétention et la réussite des élèves du système d'éducation en langue française.

Faire demande en vue d'offrir un programme de la Majeure Haute Spécialisation

Les conseils scolaires peuvent présenter une demande en vue d'offrir la majeure dans les 18 secteurs suivants : affaires, agriculture, arts et culture, aviation et aéronautique, construction, énergie, environnement, exploitation minière, fabrication, foresterie, horticulture et aménagement paysager, justice, sécurité communautaire et services d'urgence, hôtellerie et tourisme, santé et bien-être, services à but non lucratif, sports, technologies de l'information et des communications ainsi que transports.

Une fois que leurs programmes de la majeure auront été approuvés, les conseils scolaires doivent s'assurer, au cours des deux premières années de mise en œuvre, que leurs programmes offrent des possibilités aux élèves de chacune des quatre destinations postsecondaires et qu'ils fournissent les cinq composantes requises suivantes :

- 1) un ensemble de 8 à 10 crédits requis avec des itinéraires d'études vers les quatre destinations, à savoir le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail et l'université. Chaque ensemble de crédits comprend :
 - 4 crédits de spécialisation
 - 2 à 4 crédits d'appui
 - 2 crédits en éducation coopérative;
- 2) des certifications et des formations reconnues par le secteur;
- 3) des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière telles que l'observation au poste de travail, le jumelage et l'expérience de travail;
- 4) des expériences d'anticipation qui permettent aux élèves de vivre des expériences authentiques en lien avec leur destination postsecondaire soit au collège, en formation en apprentissage, au marché du travail ou à l'université;
- 5) le développement de compétences essentielles et d'habitudes de travail documentés à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

En outre, les programmes de la majeure approuvés doivent être offerts en partenariat avec des entreprises, des industries ou des organismes communautaires et, le cas échéant, avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des centres de formation. L'établissement de comités consultatifs formés des principaux acteurs engagés dans le programme est aussi une composante essentielle de la majeure.

Précisions concernant les demandes

Dans tous les cas, il faut obtenir l'approbation du ministère de l'Éducation avant d'offrir la Majeure Haute Spécialisation et de permettre aux élèves d'obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) portant la mention de la Majeure Haute Spécialisation. Les programmes qui sont en place depuis 2009-2010 ou toute date antérieure à celle-ci sont automatiquement approuvés sauf dans le cas de changements dus à des circonstances particulières ou à des questions de qualité de programmes.

- Les conseils scolaires doivent envoyer une demande pour :
 - continuer à offrir leur(s) nouveau(x) programme(s) de la majeure lancé(s) en 2010-2011;
 - offrir un programme de la majeure dans de nouveaux secteurs ou dans de nouvelles écoles pour 2011-2012.
- De plus, les conseils scolaire devront rendre compte des projections du nombre d'élèves qui participeront dans chacun de leur(s) programme(s) de la majeure pour les trois prochaines années, soit jusqu'en 2013-2014. Ces données serviront au Ministère uniquement afin de planifier les actions futures dans le domaine.
- Vous devez soumettre au Ministère la demande de votre conseil scolaire au plus tard à 16 heures le 15 décembre 2010. Envoyez-la par courriel à yves.desrochers@ontario.ca tout en mettant en copie conforme votre leader de la réussite des élèves ainsi que l'agente ou l'agent d'éducation de votre bureau régional qui coordonne les programmes de la majeure.

Échéances prévues du processus de demande et d'approbation pour 2011-2012

- **17 novembre 2010** : Le Ministère fait parvenir la présente note de service aux conseils scolaires ainsi que le formulaire de demande prérempli de la majeure.
- **22 novembre à 15 heures** : Le Ministère tient une téléconférence sur les aspects techniques du formulaire de demande aux responsables de la majeure dans les conseils scolaires de langue française.
- **15 décembre 2010 à 16 heures** : Date limite de réception par le Ministère des demandes des conseils scolaires (par voie électronique).
- **17 janvier 2011** : Le Ministère communique avec les conseils scolaires afin de leur faire part des approbations de secteurs et d'écoles.
- **21 janvier 2011** : Les conseils scolaires confirment au Ministère les secteurs et écoles qui feront partie du programme de la majeure en 2011-2012.
- **Mai 2011** : Annonce des programmes de la majeure par la Ministre.

Les fonds budgétés pour soutenir le lancement de programmes de la majeure dépendront du budget ministériel qui sera adopté pour 2011-2012. Les fonds alloués seront fondés sur des facteurs tels que le nombre total de demandes approuvées pour des programmes de la majeure, l'envergure et la portée de la mise en œuvre de la majeure à l'échelle du conseil scolaire et de la province. Veuillez prendre note que, comme par le passé, les conseils scolaires auront la possibilité d'utiliser une partie des fonds de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) destinés à la réussite des élèves pour appuyer la mise en œuvre des programmes de la majeure.

Programmes à double reconnaissance de crédit et demande de la majeure

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation dans un site approuvé pourraient bénéficier d'un accès à des possibilités de double reconnaissance de crédit par l'entremise de cours collégiaux ou de programmes de formation en apprentissage liés à leur programme de la majeure. Les conseils scolaires qui font demande au ministère de l'Éducation en vue d'offrir la Majeure Haute Spécialisation en 2011-2012 pourraient envisager de soumettre, dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT), une proposition relative aux itinéraires d'études menant au collège ou à la formation en apprentissage qui leur permettrait d'offrir des possibilités de double reconnaissance de crédit dans les sites où ils prévoient offrir la Majeure Haute Spécialisation. Les processus de demande de la majeure et de la double reconnaissance de crédit ont été synchronisés afin de faciliter les possibilités d'alignement, lorsque cela est approprié.

Nous attendons avec intérêt vos demandes, qui auront pour effet de développer et d'étendre les programmes de la Majeure Haute Spécialisation. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Yves Desrochers (416 325-1282 ou yves.desrochers@ontario.ca).

Nous vous remercions de votre engagement à l'égard de la Stratégie visant la réussite des élèves.

Raymond Théberge

Mary Jean Gallagher

- c.c. Marie-Lison Fougère, sous-ministre adjointe, Division des politiques stratégiques et des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Laurie Leblanc, sous-ministre adjointe, Division de l'emploi et de la formation
Ginette Plourde, directrice, Direction des politiques et programmes de l'éducation en langue française
Richard Franz, directeur, Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
Rob Andrews, directeur, Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation dans le cadre des initiatives de la réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans
Alayne Bigwin, directrice, Bureau de l'éducation des Autochtones
Patti Redmond, directrice, Direction des programmes, ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Kit Rankin, directrice, Direction des services régionaux
Chefs des bureaux régionaux
Responsables de la majeure dans les bureaux régionaux
Leaders de la réussite des élèves
Responsables de la Majeure Haute Spécialisation des conseils scolaires